Image not found or type unknown

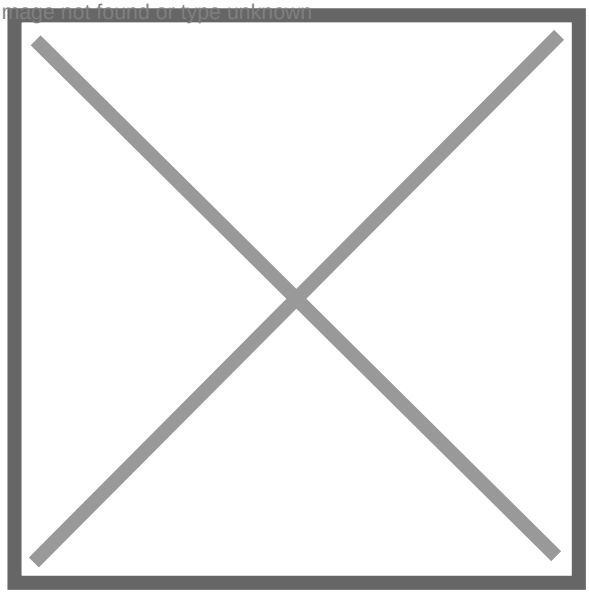

Renouvellement 1er TDS salarié - chômage non indemnisé

Par **charli94**, le **21/03/2024** à **18:02**

Bonjour,

Je suis un étranger habitant en France depuis 2020, et j'ai été involontairement privée d'emploi (rupture conventionnelle de la période d'essai de mon premier CDI à l'initiative de l'employeur) en août 2023.

Mon premier TDS salarié valant 1 an (pour lequel ma première autorisation de travail a été délivrée) expire en juillet 2024 (dans moins de 4 mois), et comme mon premier CDI a été rompu sous six mois de travail, ma demande d'allocation a été refusée par pôle emploi comme je ne justifiais pas d'une durée de travail suffisante.

Je suis toujours inscrit sur pôle emploi comme demandeur d'emploi et je cherche activement, depuis août, un nouvel emploi pour pouvoir faire mon nouveau TDS salarié, mais sans succès jusqu'à présent.

J'ai encore quelques mois avant l'expiration de mon titre actuel, et je commence à vraiment m'inquiéter pour ma situation, sachant que je ne souhaite pas rentrer les mains vides après deux années de master 1 et 2 en France et un premier emploi non réussi.

La loi ne prévoit-elle pas une prorogation pour mon cas, étant toujours en chômage non indemnisé ? Si oui, que dois-je faire pour la faire??

Y a-t-il d'autres solutions alternatives à me proposer pour pouvoir rester en situation régulière en France, si je n'arrive toujours pas à avoir un nouveau travail avant l'expiration de mon TDS

actuel??

Par **Salma123**, le **06/05/2024** à **20:19**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous.
Avez vous eu des reponses ?
Merci

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés